# ACCIDENTS TOXIQUES DUS AUX PLANTES : L'EXPÉRIENCE DES CENTRES ANTIPOISON ET DE TOXICOVIGILANCE

par Françoise **Flesch**[1]

Les intoxications végétales représentent 5% des intoxications répertoriées par les centres antipoison français. Ces intoxications sont prépondérantes chez l'enfant et très souvent bénignes. Les intoxications graves concernent principalement l'adulte et surviennent dans le cadre d'une tentative de suicide, d'une consommation dans un but addictif ou d'une confusion avec une plante comestible. Quelques exemples d'intoxications observées au centre antipoison de Strasbourg permettent d'illustrer ces situations : intoxications par digitale, laurier rose, if, aconit, colchique, belladone, datura, vératre, muscade, coloquinte, narcisse ou fassoukh.

On peut noter par ailleurs, au niveau de la chaîne alimentaire ou dans le cadre de la phytothérapie, des cas d'intoxication liés à une contamination par des plantes non comestibles tels *Illicum religiosum* ou *Aristolochia fangchi*.

Le système d'information commun des centres antipoison et de toxicovigilance (SICAP) auxquel contribuent neuf CAPTV offre non seulement la possibilité d'un suivi épidémiologique mais permet également d'assurer la toxicovigilance qui consiste à détecter tout phénomène évitable, grave, nouveau ou inhabituel.

L'interrogation SICAP pour l'année 2007 donne les résultats suivants : sur un total de 1 116 758 cas d'intoxications recensés dans la BNCI, 142 024 cas sont survenus en 2007 et parmi ceux-ci 6 572, soit 5%, concernaient une intoxication par plante. Les victimes étaient des enfants de moins de 4 ans dans 65% des cas. Ces intoxications sont survenues à domicile dans 79% des cas. 73% des patients étaient asymptomatiques, 14% présentaient des troubles digestifs, 5% des signes cutanés, 3% des signes neurologiques, 2% des signes généraux (dont une hyperthermie dans 0,7% des cas), 1% cardiovasculaires, 1% respiratoires, 1% psychiques. Une abstention thérapeutique a été préconisée dans 80% des cas. 10% des patients ont été hospitalisés et l'évolution a été favorable dans tous les cas. 18 intoxications graves (0,3%) ont été notées et concernaient principalement des ingestions de: datura (7x), aconit (3x), vérâtre (2x), digitale (1x), oenanthe (1x), laurier rose (1x). Ces cas graves étaient consécutifs à une intoxication volontaire (6 cas), une confusion alimentaire dans (6), une consommation dans un but addictif dans (4), une utilisation dans un but thérapeutique (1), une ingestion accidentelle (1).

Conclusions : les plantes représentent, en France, 5% des agents en cause dans les intoxications. Ces intoxications sont généralement bénignes. Les intoxications graves concernent principalement les ingestions à but suicidaire ou les confusions alimentaires.

La vigilance toxicologique, assurée par les CAPTV, est un outil indispensable pour la détection des contaminations alimentaires frauduleuses ou des détournements d'usage.

---

[1] Toxicologue clinicien, Chef de service, Centre antipoison et de toxicovigilance (CAPTV) de Strasbourg.
Avec la collaboration des CAPTV de: Angers, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Paris, Reims, Rennes, Rouen et Toulouse.

Copyright – Académie d'Agriculture de France – 2009. Séance du 9 décembre 2009. 